

## CRISE SANITAIRE – COVID 19

### REPORT DE LA DECLARATION DE RESULTAT 2019

Afin de continuer à soutenir les entreprises face à l'épidémie du Coronavirus, le gouvernement a annoncé le report de la date limite de souscription des déclarations de résultat pour l'année 2019.

Les entreprises doivent normalement souscrire leur déclaration de résultats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 au plus tard le 20 mai 2020.

Un délai supplémentaire est accordé jusqu'au **31 mai 2020**, quel que soit le mode de transmission des liasses fiscales (EDI ou EFI).

Cette mesure s'applique :

- aux résultats soumis à l'impôt sur les sociétés
- aux revenus catégoriels (BIC, BNC, BA) imposables sur l'impôt sur le revenu
- aux déclarations de résultat des SCI non soumises à l'impôt sur les sociétés
- pour tous les crédits d'impôts